

## **RÉPONSE – QE 364 A – 24.09**

### **Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 364 – 24.06**

déposée par Monsieur Thierry CERUTTI, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

### **OÙ SONT PASSÉS LES CADEAUX DES MARIÉS ?**

#### **QUESTION**

J'ai été surpris de constater que les mariages célébrés à la Mairie de Vernier se font de façon expéditive mais aussi par le fait que le traditionnel stylo n'est plus remis aux fraîchement mariés ceci apparemment pour des motifs mesquins d'économie.....

Cela me laisse d'autant plus pantois, sachant que la gauche verniolane incluant la nouvelle formation de gauche, je cite le PLR ne se refuse pas de se faire des cadeaux notamment en payant les frais de baby sitting à ses élus aux frais des contribuables.

Etonnement, aucune notion d'économie ne se pose lorsqu'il faut enrichir les siens ou leurs octroyer des avantages financiers

Ma question est la suivante :

- Pourquoi les couples célébrant leur mariage à Vernier, ne reçoivent plus le traditionnel stylo et le livre de la commune ?
- Est-ce qu'il est envisagé de le restaurer ?
- Quel était le budget annuel consacré à ce présent ?

#### **RÉPONSE**

Dans le contexte budgétaire difficile qui prévalait en 2018, le Conseil administratif avait décidé de ne plus alimenter la ligne destinée aux cadeaux des mariés. C'était en relation également avec le fait que Vernier allait rejoindre, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Arrondissement d'état civil composé des communes du Mandement et de Meyrin, le siège de l'arrondissement se situant à Meyrin. Il s'ensuit que les fiancés de notre Commune allant effectuer les démarches en vue de leur mariage à Meyrin, il était difficile d'estimer combien allaient se marier à Vernier, étant précisé que la salle des mariages de notre Mairie a été conservée pour permettre aux officiers d'état civil de l'arrondissement de célébrer lorsque des fiancés en font la demande. Il est à relever que les demandes n'émanent pas forcément de personnes ayant des attaches avec Vernier. Le style de la salle et la présence du parc peuvent être des raisons qui motivent ces demandes, comme celles qui visent à se marier à Dardagny.

De fait, ce sont environ 150 mariages qui sont célébrés à Vernier, l'état civil orientant les fiancés verniolan à se marier dans notre Mairie.

Pour célébrer leur mariage, les futurs époux doivent s'acquitter d'émoluments et autres frais administratifs fixés entre CHF 325.00 et CHF 400.00. Cela inclut les émoluments en vue de la procédure préparatoire au mariage (CHF 150.00), les frais pour la célébration en semaine (CHF 125.00) ou le samedi (CHF 200.00), ainsi que le coût du certificat de famille (CHF 50.00).

Selon les modèles choisis, le coût d'un stylo peut aller d'environ CHF 45.00 à CHF 140.00 l'unité. En d'autres termes, offrir un stylo aux fiancés qui se marient à Vernier pourrait représenter un budget oscillant entre CHF 6'750.00 et CHF 21'000.00.

Le Conseil administratif n'a pas prévu d'inscrire au budget 2025 un montant pour les cadeaux aux mariés, étant précisé que la conservation de la salle et sa mise à disposition constituent de fait une heureuse contribution à la célébration des mariages.

Il prendra note cas échéant des intentions du Conseil municipal à cet égard, lequel pourra au demeurant proposer un éventuel amendement dans le cadre du processus budgétaire.

La question écrite QE 364 - 24.06 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT  
Conseiller administratif

Vernier, le 26 août 2024

